

**Bureau du 19 novembre 2001**

**Décision n° 2001-0314**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Quartier de la Duchère - Elaboration d'un plan d'urbanisme et de développement**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'organisation territoriale - Urbanisme territorial centre

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 8 novembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En 1998, la Communauté urbaine a lancé une procédure de marché d'études de définition pour requalifier l'ensemble des espaces extérieurs du quartier du Plateau, dans le cadre d'un projet d'aménagement global de ce quartier central de la Duchère.

A l'issue de ce marché de définition, les orientations d'aménagement proposées par l'Atelier des paysages ont été retenues.

A la fin de l'année 2000, le quartier de la Duchère a été retenu dans le cadre d'un programme national de renouvellement urbain, comme un des quatre sites grand projet de ville (GPV) de l'agglomération lyonnaise. Le dispositif GPV permet de mobiliser des moyens exceptionnels pour mettre en œuvre une transformation profonde et durable des grands ensembles tant sur le plan urbain que social.

Dans la continuité des actions initiées au titre du contrat de ville, les partenaires du GPV Duchère ont identifié des objectifs et des axes stratégiques de développement :

- créer une centralité forte sur le plateau, bien reliée aux quartiers qui composent la Duchère et son environnement en plein développement (coteau ouest et Vaise),
- introduire de la mixité et de la diversité d'usage dans l'ensemble du site,
- organiser le désenclavement physique et fonctionnel de la Duchère,
- valoriser globalement la fonction résidentielle.

Pour la mise en œuvre de ces orientations qui se développeront sur le long terme, il est nécessaire de redéfinir l'organisation fonctionnelle et spatiale de la Duchère et de resituer ce quartier dans son environnement large aujourd'hui en plein développement (Vaise, quartier de l'Industrie, Techlid, etc.).

En conséquence, la Communauté urbaine souhaite confier à une équipe pilotée par un urbaniste, une mission de définition, à l'échelle du périmètre GPV, du plan d'urbanisme et de développement de la Duchère ayant valeur de plan de référence, en intégrant les orientations d'aménagement retenues pour le quartier central du Plateau.

Cette mission comprend :

- la définition du plan d'urbanisme et de développement de référence sur le périmètre large du quartier de la Duchère ;

- une assistance à la maîtrise d'ouvrage à la vacation pour garantir la cohérence du projet urbain :

. contribution à la rédaction de cahier des charges architecturales ou d'aménagement des espaces extérieurs,

. conseil sur les projets de construction ou restructuration du bâti, participation aux réunions d'analyses techniques des différents projets ou à des réunions de concertation entre les acteurs, etc.

Il est donc proposé de retenir la procédure de mise en concurrence simplifiée avec publicité nationale, conformément aux articles 32, 39, 40 et 57 du code des marchés publics.

La forme du marché serait celle d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 72-I-1er alinéa- du code des marchés publics .

Le marché serait conclu à compter de la date de notification jusqu'au 31 décembre de la même année. Il pourrait être reconduit expressément trois fois. La durée totale du marché serait de trois ans maximum.

Les montants minimum et maximum du marché seront compris entre :

- pour la durée totale du marché : 50 000 € TTC (327 978,50 F TTC) et 200 000 € TTC (1 311 914 F TTC),
- de la date de notification jusqu'au 31 décembre de la même année : 30 000 € TTC (196 787,10 F TTC) et 120 000 € TTC (787 148 F TTC),
- de la première reconduction jusqu'au 31 décembre de la même année : 10 000 € TTC (65 595,70 F TTC) et 40 000 € TTC (262 382,80 F TTC),
- de la deuxième reconduction jusqu'à la date anniversaire : 10 000 € TTC (65 595,70 F TTC) et 40 000 € TTC (262 382,80 F TTC).

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord pour l'initialisation de la procédure de ce marché ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 32, 39, 40, 57 et 72-I -1er alinéa- du code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

## DECIDE

### 1° - Propose :

a) - que les prestations visées ci-dessus soient traitées dans le cadre d'un marché à bons de commande pour la réalisation du projet urbain du quartier de la Duchère et les missions de suivi et de conseil afférentes traitées conformément à l'article 72-I -1er alinéa- du code des marchés publics,

b) - de procéder pour son attribution par voie de mise en concurrence simplifiée avec publicité nationale, du fait du montant estimé sur la durée totale du marché et ce, conformément aux articles 32, 39, 40 et 57 du code des marchés publics.

### 2° - Autorise monsieur le président à :

a) - solliciter la participation de l'Etat et de la Caisse de dépôts et consignations au financement de cette étude et à signer les conventions afférentes,

b) - signer le marché ainsi que tous les actes contractuels s'y référant dans la limite des crédits budgétaires affectés annuellement.

**3° - Les dépenses** seront à engager sur les crédits à inscrire à cet effet au budget de la Communauté urbaine - exercices 2002 et suivants - compte 617 100 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,